

Simple question Alexandre Rydlo – Comment sera assurée, dans le cadre de la promotion des Jeux Olympiques de la Jeunesse d’hiver 2020, la promotion des communes directement impactées par les jeux, notamment les communes de l’Ouest lausannois ? (16_QUE_054)

Texte déposé

Les Jeux Olympiques d’été de Rio viennent de s’achever et, comme toujours à la fin d’un pareil évènement, on parle déjà des prochains, soit ceux de Tokyo en 2020.

Les intérêts économiques n’attendent pas et c’est donc dès maintenant que toute la machine promotionnelle des Jeux Olympiques de Tokyo se mettra en marche, sans parler, bien évidemment, de la machine sportive...

Or, en 2020 auront aussi lieu les Jeux Olympiques de la Jeunesse d’hiver à Lausanne, précisément du 10 janvier au 19 janvier 2020. Ces jeux seront l’occasion pour notre canton de faire sa promotion.

Sur le site Internet de cet évènement à venir, on peut ainsi lire les informations suivantes.

7 sports – 15 disciplines – 370 médailles !

1’000 athlètes du monde entier !

Une grande fête internationale, multiculturelle, en plein cœur de la ville !

Participants de 15 à 18 ans !

1’000 journalistes de 70 pays !

1’400 bénévoles !

70’000 nuitées d’hôtel !

20’000 articles de presse dans le monde !

Une visibilité unique pour nos hautes écoles !

Le ski alpin aux Diablerets, le freestyle à Leysin, le skicross à Villars, le ski de fond au Brassus, le combiné et le biathlon aux Tuffes/Prémanon, le curling à Morges !

Les sports de glace, les cérémonies et la fête à Lausanne !

Un évènement ouvert à tous !

Une superbe plateforme pour notre tourisme !

Et tout ceci, depuis le centre de l’olympisme moderne !

Fort bien, et on se réjouit, mais tout ceci, très étonnement, ne mentionne pas que :

- le village olympique où résideront les athlètes, appelé le « Vortex » (encore à construire), se trouvera à Chavannes-près-Renens ;
- la patinoire (encore à construire), où se dérouleront trois types d’épreuves, se trouvera à Prilly ;
- le centre sportif de l’UNIL-EPFL, où se déroulera un type d’épreuves, se trouve à St-Sulpice.

En outre, dans la brochure de présentation (en anglais) « Lausanne 2020 at a glance » on ne trouve aucune mention de l’une ou l’autre des communes de l’Ouest lausannois, pas plus d’ailleurs qu’une mention de la ville de Morges...

Aussi, en complément aux questions pertinentes au sujet de l’organisation des JOJ 2020 posées par le député écologiste Vassilis Venizelos dans son interpellation « Pour que les JOJ ne gogent pas dans la papette », je pose la question suivante au Conseil d’Etat.

Comment sera assurée, dans le cadre de la promotion des Jeux Olympiques de la Jeunesse d’hiver 2020, la promotion des communes directement impactées par les jeux, notamment les communes de l’Ouest lausannois ?

Le soussigné trouverait légitime qu'une promotion équitable entre communes impactées soit réalisée...

Merci de nous renseigner !

Chavannes-près-Renens, 06.09.2016

(Signé) Alexandre Rydlo